

# La parité et l'égalité respectées

**Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et président de la commission des lois, a tenu à répondre aux propos de Marc Gaudet sur le redécoupage cantonal.**

► Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, a tenu à aborder le sujet du redécoupage cantonal suite à tout ce qui s'est dit dernièrement sur le sujet. « Beaucoup de choses sont dites sur ce sujet et certaines sont complètement fausses », précise-t-il. Il a donc souhaité mettre les choses au point.

## Une stricte égalité démographique

« Les principales critiques portent sur une décision du conseil constitutionnel qui a décidé que les cantons devaient respecter la démographie. Lorsque ce choix a été effectué, les membres qui le composaient, avaient été nommés par des représentants de l'ancienne majorité présidentielle de Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac », insiste-t-il. Il a donc été décidé que les cantons devaient tous avoir la même population. Dans le Loiret par exemple, il y avait un écart de



Jean-Pierre Sueur a tenu à répondre aux critiques concernant le redécoupage cantonal.

un à six entre le canton le moins peuplé, celui de Cléry-Saint-André, et le plus peuplé, Ingré. « Le conseil constitutionnel a donc décidé de respecter une stricte égalité démographique.

Il faut rappeler que l'égalité est dans la devise républicaine. » En ce qui concerne le Pithiverrais cela implique donc de diviser le bassin de 60.000 habitants environ en deux

cantons de 30.000. « On ne peut donc critiquer le gouvernement à ce sujet, mais les mécontents peuvent aller manifester au conseil constitutionnel », précise Jean-Pierre Sueur.

Deuxième point qu'il souhaite éclaircir : la parité. « Cette dernière est inscrite dans la Constitution, il faut donc la respecter. Est-ce une mauvaise chose d'avoir la parité au conseil général ? Je ne pense pas. Il y a la parité au gouvernement et à la Région et personne ne s'en plaint. Alors pourquoi cela ne serait-il pas le cas au Département ? »

## Une parité grâce à des cantons plus gros

Troisième point : la mise en place de cette parité. « Il y avait plusieurs manières de mettre en place cette parité : la première en instaurant la proportionnelle ou ce que demandaient les maires ruraux, la proportionnelle par arrondissement. Mais la majorité des présidents de conseils généraux, tous bords confondus, ont refusé cette option, en souhaitant conserver les cantons. Il a donc été décidé la mise en place de cantons plus gros pour avoir des listes de deux personnes : un homme et une femme. »

Pour ceux qui s'opposent à cette nouvelle organisation, la question est de savoir ce qu'ils souhaitent

réellement. « Dans cette mise en place, il a été décidé de respecter au maximum les communautés de communes dont j'ai été le premier défenseur lorsque j'étais ministre. J'étais soutenu par Paul Masson le créateur de la communauté de communes de la Beauce et du Gâtinais. »

---

**« Je suis pour la courtoisie, la politesse et le respect. »**

---

En ce qui concerne Pithiviers : « il faut faire deux cantons de 30.000 habitants pour avoir deux listes avec à chaque fois un homme et une femme. On peut tout à fait faire un autre découpage, mais il faut respecter la démographie avec deux cantons. Si les élus locaux arrivent à se mettre d'accord sur une autre décision, les propositions seront entendues.

Je tenais à apporter ces explications de manière sereine. Je suis pour la courtoisie, la politesse et le respect. Je pense que l'agressivité dessert ceux qui en font preuve ».